

## Filière Bibliothèque - Tableaux d'avancement

### Conditions de promouvabilité

Corps	Conditions à remplir
Magasinier principal de 2 <sup>e</sup> classe	Les magasiniers ayant atteint le 5 <sup>e</sup> échelon de leur grade + 5 ans de services effectifs dans ce grade.
Magasinier principal de 1 <sup>e</sup> classe	Les magasiniers principaux de 2 <sup>e</sup> classe ayant au moins 1 an d'ancienneté au 4 <sup>e</sup> échelon de leur grade + 5 ans de services effectifs dans ce grade.
BAS de classe supérieure	les BAS de classe normale ayant atteint le 6 <sup>e</sup> échelon depuis au moins un an + 5 ans de services effectifs en B.
BAS de classe exceptionnelle	les BAS de classe supérieure ayant atteint le 6 <sup>e</sup> échelon depuis au moins un an + 5 ans de services effectifs en B
Bibliothécaire Hors-classe	Les bibliothécaires ayant atteint le 8 <sup>e</sup> échelon + 7 ans de services effectifs en A (FPE ou FPT).
Conservateur en chef	5 <sup>e</sup> échelon de conservateur + 3 ans de services effectifs dans le corps + obligation de mobilité (avoir exercé ses fonctions dans au moins 2 postes différents pendant au moins deux ans sur chaque poste). Cette obligation ne s'applique pas aux conservateurs reclassés le 28 août 2010 aux deux premiers échelons provisoires et aux 5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> échelons, accueillis en détachement ou nommés par liste d'aptitude.

Ces conditions doivent être remplies au 31/12 de l'année en cours.